

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 Octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 9 Octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick BIGAUD, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation 2 octobre 2019

Date d'affichage : 2 octobre 2019

Etaient présents :

Yannick BIGAUD, Isabelle BARATHON-BAZELLE, Serge BESNIER, Marie-Christine HOULLIER, Daniel LEGENDRE, Florence DE DEYN, Philippe SOUCHAUD, Jacques LEGENDRE, Solange PENTECOUTEAU, Jacques MICHEL, Marie-Josèphe MAILLET, Danielle LERAY, Béatrice PERROT, Jean-Marc DROUET, Caroline PAVIN, Joseph EPIARD, Fabrice DANET, Hélène COGREL, Cécile CORBIN, Frédéric THOBIE, Jacques GAUTHIER, Pierre LE GUILY, Didier GILBERT, Marie-Andrée TREILLARD, Jérôme CELLE.

Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient représentés conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Sandra JULAUD ayant donné pouvoir à Florence DE DEYN ; Anne LEBRETON ayant donné pouvoir à Frédéric THOBIE ;

Natacha MESRE ayant donné pouvoir à Jacques GAUTHIER ; Annie FERRON ayant donné pouvoir à Solange PENTECOUTEAU.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur Yannick BIGAUD ouvre la séance à 19 h.

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

SECRETAIRE : Mme Solange PENTECOUTEAU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2019

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2019, transmis aux conseillers, a été approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **A L'UNANIMITE APPROUVE** la décision modificative au budget primitif 2019, budget assainissement, qui en maintient les équilibres par section.

En prévision du transfert de la compétence assainissement à Redon Agglomération, le service Finances a procédé à un rapprochement des inventaires avec le Trésor Public. Il convient d'intégrer dans les amortissements 2019 deux biens nouveaux qui n'y figuraient pas en 2018 (branchement d'eaux usées extérieur et réseau assainissement).

⇒ **A L'UNANIMITE**

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation du service d'assainissement collectif, avenant qui prendra effet au 1^{er} janvier 2020, et à prendre toute décision s'y rapportant.

⇒ **A L'UNANIMITE**

APPROUVE l'avenant n°1 au marché public d'exploitation d'installations de chauffage de bâtiments communaux avec la société ENGIE Cofely, avenant à effet au 1^{er} juin 2019, date anniversaire du marché public ;

AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant et toute pièce s'y rapportant.

⇒ **A L'UNANIMITE**

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 170 € au Syndicat d'Initiative de Beslé sur Vilaine.

⇒ **A L'UNANIMITE**

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € à l'association Guémené VTT.

⇒ **A L'UNANIMITE**

ADMET en non-valeur les 53 titres proposés par le Trésor Public, émis pour un total de 3 295,74 € ;

AUTORISE le Maire à passer les écritures comptables correspondantes.

⇒ **A L'UNANIMITE**

INSTITUE une redevance forfaitaire d'un montant de 150 € due par les auteurs des dépôts de déchets sur le domaine public. Cette somme correspond aux frais engagés par la Collectivité pour évacuer ces déchets de façon conforme. Cette redevance sera facturée par la commune et recouvrée par le receveur municipal de Guémené.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

⇒ **A L'UNANIMITE**

DECIDE que la Commune offre aux agents de la Commune concernés un bon cadeau d'une valeur de 30 € (par enfant) pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, à l'occasion des fêtes de Noël 2019.

⇒ **A L'UNANIMITE**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec Redon Agglomération, la convention relative aux interventions musicales en milieu scolaire pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020, ainsi que toute pièce utile à l'exécution et au règlement de la présente décision.

⇒ **A L'UNANIMITE**

INSTAURE l'IFSE ET l'IFSE.

⇒ **A L'UNANIMITE**

PARTICIPE, dès 2019, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de protection santé souscrite de manière individuelle et facultative par les agents, et ce, sans distinction de revenus ou situation familiale.

PARTICIPE au financement des cotisations des agents stagiaires fonction publique et titulaires de la collectivité, de l'établissement pour le risque santé à hauteur de 45 euros mensuels / agent titulaire ou stagiaire fonction publique pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie complémentaire santé labellisée. Les montants sont fixés pour chaque emploi sur la base d'un équivalent temps complet.

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

⇒ **A L'UNANIMITE**

DECIDE de modifier le tableau des effectifs budgétaires.

AUTORISE Monsieur le maire à signer les éventuels contrats en découlant.

⇒ **A L'UNANIMITE**

PREND ACTE de la prise obligatoire des compétences Eau, Assainissement des eaux usées et Gestion des eaux pluviales urbaines, au 1er janvier 2020, par REDON Agglomération,

APPROUVE la prise de compétence facultative relative à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation telle que précisée ci-dessus, au 1er janvier 2020, par REDON Agglomération,

APPROUVE les nouveaux statuts communautaires de REDON Agglomération modifiés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette modification statutaire.

⇒ **A L'UNANIMITE**

APPROUVE le rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges du 17 septembre 2019,

NOTIFIE à Monsieur le Président de REDON Agglomération la décision du conseil municipal,

PREND ACTE de l'impact pour les communes concernées sur le montant de l'attribution de compensation à compter de 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

⇒ **A L'UNANIMITE**

PREND ACTE du rapport d'activités 2018 de Redon Agglomération sans émettre aucune observation particulière.

⇒ **A L'UNANIMITE**

PREND ACTE du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Redon Agglomération sans émettre aucune observation particulière.

⇒ **A L'UNANIMITE**

VALIDE le principe de la dissolution du syndicat au 31 décembre 2019, conformément aux dispositions du a) de l'article L. 5212-33 du CGCT,

APPROUVE les modalités de la dissolution telles qu'elles sont définies dans la délibération du 4 septembre 2019 susvisée,

PREND ACTE que l'intégralité de l'actif et du passif du syndicat est transféré directement à la Communauté d'Agglomération du Pays de Redon sans transiter par les communes membres.

PREND ACTE que le transfert de la compétence eau/assainissement, entraîne le transfert de plein droit des 4 agents territoriaux titulaires du syndicat à la Communauté d'Agglomération de Redon, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

⇒ **A L'UNANIMITE**

APPROUVE les modalités de participation financière des travaux relatifs à la fourniture et la pose de matériel d'éclairage public, « Route de Beaulieu » à Beslé sur Vilaine

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer cette convention ainsi que l'accord financier général pour la participation financière aux différents travaux visés par cette délibération.

⇒ **A L'UNANIMITE**

Ces modalités de participation financière concernant des travaux relatifs à l'extension ou modification du réseau d'éclairage public, et la fourniture et pose de matériels d'éclairage public « Rue de la Houssine »

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer cette convention ainsi que l'accord financier général pour la participation financière aux différents travaux visés par cette délibération.

⇒ **A L'UNANIMITE**

PREND ACTE du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable « Atlantic' Eau » sans émettre aucune observation particulière.

⇒ **A L'UNANIMITE**

DEMANDE le maintien de la Trésorerie de Guémené-Penfao en tant que service public de proximité et ce dans une logique de complémentarité territoriale ;

MANIFESTE, par la présente motion, sa volonté de garantir le droit fondamental d'accès au service public pour tout citoyen ;

MANDATE Monsieur le Maire à engager toutes les voies possibles de recours contre le projet de fermeture de la trésorerie de Guémené-Penfao ;

PREND ACTE que cette délibération sera transmise au Ministère de l'Economie et des Finances, à la DRAP, à l'ensemble des Parlementaires du territoire et de la Trésorerie de Guémené-Penfao.

⇒ **A L'UNANIMITE**

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer et signer le permis de construire relatif au projet de construction de nouveaux vestiaires sur le site sportif de Bellevue.